

LORD CURZON EST MORT HIER

Londres, 20 mars. — Lord Curzon est mort ce matin, à 5 h. 36.

Le marquis Georges Nathaniel Curzon de Kedleston naquit à Kedleston le 11 janvier 1859. Après avoir étudié à Eton et à Oxford, il devint secrétaire privé du marquis de Salisbury, en 1885, puis sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde en 1891 et 1892 et sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères de 1895 à 1898.

En 1899, il fut nommé vice-roi de l'Inde, poste qu'il occupa jusqu'en 1905. Pendant la guerre, il fut successivement Lord of the Secret, président de l'Air Board et Lord Président du Conseil jusqu'en 1919. De 1919 à l'avènement du ministère Mac Donald, il fut à la tête du Foreign Office. Enfin, dans le cabinet Baldwin, il occupa à nouveau le poste de Lord Président du Conseil.

Lord Curzon était membre de plusieurs sociétés savantes. Il avait beaucoup voyagé en Orient et était l'auteur de plusieurs ouvrages qui se rapportent notamment à ces voyages.



LORD CURZON

Le rôle politique de Lord Curzon

La mort de Lord Curzon est un événement d'une très haute portée.

L'homme avait beau être sur son déclin, ayant irrémédiablement perdu l'occasion de devenir le chef des conservateurs anglais, lors de la disparition de M. Bonar Law, ayant été écarté de la direction officielle du ministère des affaires étrangères, au lendemain de la réaction victorieuse des Tories, il n'en était pas moins de ceux avec lequel il fallait encore compter.

L'assurance qu'il tenait de son propre caractère et de retours de fortune inespérés, l'activité de ses intrigues, l'autorité qu'il conserva sur les dirigeants du Foreign-Office, qui l'avaient eu longtemps pour chef et dont beaucoup lui devaient l'avancement, lui assurèrent dans le gouvernement et la politique étrangère, un rôle dépassant de beaucoup celui d'un leader de la Chambre Haute et des vétérans diplomatiques.

On a pu se rendre compte ces jours derniers encore, quand déjà au bord de la tombe, il a su tenir en échec M. Chamberlain, en soutenant la politique du pacte avec l'Allemagne, machiné par une de ses créatures, Lord d'Abernon.

Deux carrières parallèles

Le rapprochement des deux noms est d'autant plus caractéristique, que les carrières des deux hommes présentent une singulière analogie.

Tous deux ont résisté à des orages qui auraient dû normalement les briser. Lord d'Abernon a quitté le service de la dette ottomane dans des conditions qui avaient plus de chance de le conduire au bagne qu'à une ambassade. Lord Curzon, grand champion de l'impérialisme britannique, a fait subir à cet impérialisme des échecs dont un seul aurait dû disqualifier radicalement un homme moins appuyé par la haute finance juive.

C'est elle qui l'a sauvé et c'est elle aussi qui a repêché Lord d'Abernon. Elle l'a sauvé au moins deux fois. La première, quand, vice-roi des Indes, de 1891 à 1905, il a décliné par un projet de partage du Bengale, des troubles qui ont sérieusement ébranlé la domination britannique. La seconde, quand Lord Curzon, ministre des affaires étrangères du cabinet Lloyd George, entreprit un lendemain de la guerre, cette folle politique d'expansion qui devait aboutir de déboires en déboires, à la malheureuse équipée des Gêres et à la revanche des Turcs.

Cette politique porte bien sa marque. On en trouve les premiers jalons dans la grande parade du vice-roi des Indes à travers le golfe Persique, pour préparer la main-mise sur les pétroles de la Perse et de la Mésopotamie. Ce n'est pas pour rien que la haute finance juive a soutenu Lord Curzon. Ce n'est pas seulement parce que c'est traditionnellement conservateur et époux d'une Israélite. C'est surtout parce qu'il a été le plus ardent champion de la diplomatie d'affaires, cette diplomatie d'affaires qui dès le lendemain de l'armistice, a oubliée la fraternité des champs de bataille, pour préparer la reconstruction de l'Allemagne.

Lord Curzon est resté fidèle à son programme, en consacrant ses dernières forces à la fameuse combinaison du pacte d'Abernon-Stresemann.

Ce n'est pas un de nos amis qui disparaît. Ce n'est même pas un de ces égarés qui vont fond du mal en croyant vous faire du bien.

Certes, son intelligence était médiocre. Elle était cependant suffisante pour lui laisser l'entière responsabilité de ses entreprises néfastes.

Nous le pleurerons pas. Nous souhaiterions seulement qu'il ne laisse pas derrière lui trop d'élèves. C'est à désirer pour l'avenir de la Grande-Bretagne autant que pour la paix du monde. SAINT-BRICE.

Le souverain anglais à Dijon

Dijon, 20 mars. — Le train spécial conduisant le roi d'Angleterre au cap Ferra, a stationné dix minutes en gare de Dijon, pavée aux couleurs françaises et anglaises.

Le préfet de la Côte-d'Or, le chef du cabinet et le secrétaire général, le haut personnel de la troisième section de l'exploitation de P.-L.-M., dont le centre est à Dijon, attendaient les souverains sur le quai. Les honneurs militaires ont été rendus par une compagnie du 27<sup>e</sup> régiment d'infanterie avec le drapeau, et le service d'ordre était assuré par la gendarmerie et

PARIS-CENTRE

Dix-septième année. - N° 5.868

Table with subscription rates: ABONNEMENTS: N°vère et limitr... 55.00 30.00 16.00; Autres départ... 60.00 35.00 17.00; Union postale... 100.00 52.00 28.00

Régional Quotidien VINGT CENTIMES

Rédaction, Administration, Publicité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF: Abel LAMY

COMPTES CHEQUES POSTAUX: Paris 272-43 - REGISTRE DU COMMERCE: N° 57

SAMEDI

21

MARS 1925

POUR FAIRE APPLAUDIR PAR LE CARTEL SA POLITIQUE DE PERSÉCUTION

M. Herriot insulte... La minorité s'indigne... Les socialistes chargent Des coups sont échangés... Des corps roulent... et on expulse manu militari

Paris, 20 mars. — Le grand débat qui s'est amorcé hier, et qui va amener chacun des groupes parlementaires à fixer son attitude au regard de « l'impingibilité des lois laïques » se poursuit cet après-midi sans qu'on puisse prévoir si la journée suffira à l'épuiser.

En tout cas, la galerie est belle et porte encouragement aux orateurs inscrits.

Comme le bruit s'est répandu que le chef du gouvernement prendrait tout de suite la parole, l'hémicycle est à peu près au complet quand M. Painlevé ouvre la séance.

M. Herriot à la tribune

Effectivement, le président du Conseil monte immédiatement à la tribune.

— Ce débat, dit-il, évoque une fois de plus le problème des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Je suis très heureux de France de vous avoir vu de remarquables discours et se sont manifestés, de part et d'autre, des convictions également respectables.

M. Béraud a essayé de décharger la responsabilité des évènements, en mettant en cause le gouvernement.

M. Herriot manœuvre

M. Herriot fait une pose d'une seconde et avala sa salive. C'est qu'il s'agit pour lui de tenter de manœuvrer contre une vigoureuse attaque poussée hier par M. Léon Béraud.

Il se décide enfin.

— Il ne s'est pas étonné, dit-il, de les voir adresser cet appel à la révoque contre les lois, parce que le gouvernement, à son avis, a toléré la même révoque de la part des fonctionnaires.

Le gouvernement est partisan du droit syndical pour les fonctionnaires. Il sait qu'il faut un texte de loi qu'il se propose de déposer. On fait grief au gouvernement de la suppression de l'ambassade au Vatican. Mais n'oublions pas sous ce régime au lendemain de la guerre? Ce n'est pas un acte de nature à porter atteinte à la foi des catholiques. Le gouvernement n'entend pas appliquer les lois laïques dans un esprit de persécution. Il prétend seulement assurer la souveraineté de l'Etat laïque et l'entend, à l'occasion même, protéger les convictions religieuses.

La Chambre éclate de rire, cependant que M. Herriot assure avec une bonhomie touchante qu'on a présenté aux esprits trop crédules, l'acte du gouvernement comme un acte de persécution.

M. Herriot est cynique

Le président du Conseil déclare alors qu'il défendra la doctrine traditionnelle de la souveraineté laïque.

— Pour appliquer la loi sur les congrégations, ajoute-t-il avec quelque imprudence, le gouvernement a pris tous les ménagements possibles.

Il SE PROPOSE MEME DE SAISIR LA CHAMBRE D'UN PROJET D'ENSEMBLE SUR LES CONGREGATIONS...

M. Herriot en vient à la lettre des cardinaux qu'il juge un reflet de la doctrine

ultra-montaine, de cette doctrine qu'on enseigne au séminaire français de Rome, où chose grave, affirme-t-il, se recrute l'épiscopat français. On comprend dès lors, cette série de manifestations catholiques, maintenant campagne contre la laïcité et le gouvernement.

Comme les interruptions vont, grandissant, M. Herriot se fâche.

— C'est mon devoir de renseigner le pays, et je l'accomplirai jusqu'au bout.

Or, le centre de la résistance, c'est la question de l'école laïque. Les évènements disent qu'elle pervertit la conscience des jeunes enfants. C'est à l'encontre de ce qu'affirmait hier M. Lecour-Grandmaison, le laïcisme ne nie pas que le christianisme ait rendu ces services à l'humanité, du moins quand il n'était pas le christianisme des banquiers.

Sur ces mots, c'est une formidable tempête de protestations au centre et à droite. Un tumulte intense envahit la salle. Les pupitres claquent. Des huées formidables se lèvent des bancs de l'opposition. Les gauches s'appêtent à bondir sur leurs sièges.

Dehors, déjà par les rangs supérieurs de l'hémicycle et par le bas, un double mouvement enveloppant est mené par les socialistes.

MM. Evrard et Masson, en tête, ordonnent l'assaut.

Les huissiers en vitesse se portent courageusement au devant de la manœuvre. Ils s'efforcent de l'arrêter en cours de route. Trop tard...

Les rangs sont formés, un double choc se produit avec violence. Les poings se lèvent, s'abattent, une mêlée homérique s'engage dans le haut des travées de droite et dans le bas de l'hémicycle.

El dans cette furieuse mêlée où la colère

et la gorge, on ne distingue plus les visages qui frappent et qui reçoivent.

Atteint en plein visage, un député roulé à terre.

De tous les côtés les huissiers accourent. Des députés plus calmes s'interposent. M. Barthe, questeur, se démanche de son mieux parmi tous les forcenés et ce n'est pas sans peine qu'on arrive enfin à séparer les combattants.

— Tiens, où est passé M. Painlevé?

Cependant, M. Painlevé, comme de juste, a quitté depuis longtemps son fauteuil. M. Herriot voyant cette fuite des plus lestes quitte à son tour la tribune, tandis que dans un tapage infernal, parmi les clameurs et les vociférations, d'autres pupitres s'engagent au pied de la tribune.

A 17 h. 20 la séance est reprise au milieu d'une extrême agitation.

Le cabinet, à peu près en entier, est sur ses bancs. M. Painlevé plus mort que vivant et roulant des yeux en boules de lolo, balbutie quelques mots pour appeler l'assemblée au calme et au respect du régime parlementaire.

Et pour se donner du cœur au ventre il s'écrie d'une voix de stentor :

— Si de nouveaux désordres devaient se produire, je connais mon devoir, je n'y failirai pas. Je saurai appliquer toutes les rigueurs du règlement.

Le mot de la situation

M. Herriot qui n'a rien d'un ancien combattant rogne d'un air penaud la tribune. Ses amis l'applaudissent pour l'encourager ; tous ses adversaires le huent.

M. Bire dit le mot de la situation :

— Le président du Conseil a dit une injure doublée d'une sottise.

M. Herriot débite alors le chapelet de ses injures contre l'Eglise. Il affirme que l'idée de séparation des Eglises et de l'Etat s'imposa peu à peu et dirigea toute la politique libérale du XIX<sup>e</sup> siècle.

Incidents sur incidents

Mais les oppositions jaillissent à nouveau des bancs de l'opposition.

M. de Ferronay est rappelé à l'ordre avec inscription. M. de Baudry d'Asson proteste. Le tapage renaît et menace à nouveau de mal tourner.

Rétractez, rétractez..., clament les députés de la droite.

M. de Ferronay ne se rendant pas aux objurgations du président, celui-ci consulte la Chambre sur la peine à appliquer. La censure avec exclusion temporaire.

M. de Ferronay a la parole pour se défendre.

— Je demande au président du Conseil, dit fermement l'orateur royaliste, de rétracter les injures graves qu'il a faites aux catholiques.

Tout le centre et la droite debout applaudissent, les gauches hurlent, c'est un pandémonium. Cependant l'orateur continue :

— Il vient de dire que la foi des catholiques en est réduite aujourd'hui à un christianisme de banquiers. Une bataille s'ensuit, il remonte à la tribune et ne s'explique pas. Nous pensions, Monsieur le président du Conseil, que vous alliez au moins atténuer votre pression injurieuse. Vous n'en faites rien.

J'en appelle à votre conscience, M. Herriot. Quant à votre exclusion temporaire... je m'en moque.

Al moins, elle m'aura valu de souligner l'inconvenance, la grossièreté sans nom du président du Conseil, ajoutée-t-il au milieu des applaudissements des droites et des injures de la gauche.

On saura au quatre coins du pays, qu'il a insulté 30 millions de catholiques. Ce n'est pas contre la censure que je m'élève, mais contre les propos du président du Conseil. Si après mes explications, vous votez la peine, le déshonneur sera non pour moi, mais pour ceux qui l'auront votée.

« Debout les banquiers ! »

Le centre et la droite applaudissent longuement.

— Je consulte la Chambre, dit alors le président du Conseil.

Les gauches se lèvent. M. Loucheur est du nombre.

— Loucheur..., vous, Loucheur, hurlent indignés la droite et le centre. Allez-vous-en, allez-vous-en, vous êtes indignes...

— Alors, debout les banquiers, vocifère M. Balanant, cependant que M. Painlevé déclare :

— L'exclusion temporaire est prononcée.

Des bancs de l'opposition monte alors une formidable clameur d'indignation.

— Démission..., démission..., hurle-t-on.

Très calme, M. de Ferronay pourtant se lève, prêt à subir la sanction qui le frappe, mais ses amis s'y opposent, tous se précipitent vers lui.

— Non, non, crient MM. Balanant et Taittinger, qui déjà lui ont fait un rempart de leur corps. Non..., il ne s'en ira pas...

Manu militari

Et d'autres, de venir aussitôt obstruer tous les passages et faire de l'exclu leur prisonnier.

Devant cette résistance, il ne reste plus qu'à appeler la Garde pour procéder à l'expulsion manu militari, cependant que, comme de coutume, M. Painlevé se couvre et s'enfuit sous les huées de toute l'opposition.

Le colonel Rode, commandant militaire du Palais, à la tête de cinq gardes municipaux, se rend alors au cours de la suspension dans la salle des séances, et aussitôt se dirige vers la droite de l'hémicycle où M. de Ferronay est demeuré, très calme.

Le président du Conseil a dit une injure doublée d'une sottise. (M. BIRE)

Le président du Conseil a dit une injure doublée d'une sottise. (M. BIRE)

et à la gorge, on ne distingue plus les visages qui frappent et qui reçoivent.

Atteint en plein visage, un député roulé à terre.

De tous les côtés les huissiers accourent. Des députés plus calmes s'interposent.

M. Barthe, questeur, se démanche de son mieux parmi tous les forcenés et ce n'est pas sans peine qu'on arrive enfin à séparer les combattants.

— Tiens, où est passé M. Painlevé?

Cependant, M. Painlevé, comme de juste, a quitté depuis longtemps son fauteuil.

M. Herriot voyant cette fuite des plus lestes quitte à son tour la tribune, tandis que dans un tapage infernal, parmi les clameurs et les vociférations, d'autres pupitres s'engagent au pied de la tribune.

A 17 h. 20 la séance est reprise au milieu d'une extrême agitation.

Le cabinet, à peu près en entier, est sur ses bancs. M. Painlevé plus mort que vivant et roulant des yeux en boules de lolo, balbutie quelques mots pour appeler l'assemblée au calme et au respect du régime parlementaire.

Et pour se donner du cœur au ventre il s'écrie d'une voix de stentor :

— Si de nouveaux désordres devaient se produire, je connais mon devoir, je n'y failirai pas. Je saurai appliquer toutes les rigueurs du règlement.

Le mot de la situation

M. Herriot qui n'a rien d'un ancien combattant rogne d'un air penaud la tribune.

Ses amis l'applaudissent pour l'encourager ; tous ses adversaires le huent.

M. Bire dit le mot de la situation :

— Le président du Conseil a dit une injure doublée d'une sottise.

M. Herriot débite alors le chapelet de ses injures contre l'Eglise. Il affirme que l'idée de séparation des Eglises et de l'Etat s'imposa peu à peu et dirigea toute la politique libérale du XIX<sup>e</sup> siècle.

Incidents sur incidents

Mais les oppositions jaillissent à nouveau des bancs de l'opposition.

M. de Ferronay est rappelé à l'ordre avec inscription. M. de Baudry d'Asson proteste. Le tapage renaît et menace à nouveau de mal tourner.

Rétractez, rétractez..., clament les députés de la droite.

M. de Ferronay ne se rendant pas aux objurgations du président, celui-ci consulte la Chambre sur la peine à appliquer. La censure avec exclusion temporaire.

M. de Ferronay a la parole pour se défendre.

— Je demande au président du Conseil, dit fermement l'orateur royaliste, de rétracter les injures graves qu'il a faites aux catholiques.

Tout le centre et la droite debout applaudissent, les gauches hurlent, c'est un pandémonium. Cependant l'orateur continue :

— Il vient de dire que la foi des catholiques en est réduite aujourd'hui à un christianisme de banquiers. Une bataille s'ensuit, il remonte à la tribune et ne s'explique pas. Nous pensions, Monsieur le président du Conseil, que vous alliez au moins atténuer votre pression injurieuse. Vous n'en faites rien.

J'en appelle à votre conscience, M. Herriot. Quant à votre exclusion temporaire... je m'en moque.

Al moins, elle m'aura valu de souligner l'inconvenance, la grossièreté sans nom du président du Conseil, ajoutée-t-il au milieu des applaudissements des droites et des injures de la gauche.

On saura au quatre coins du pays, qu'il a insulté 30 millions de catholiques. Ce n'est pas contre la censure que je m'élève, mais contre les propos du président du Conseil. Si après mes explications, vous votez la peine, le déshonneur sera non pour moi, mais pour ceux qui l'auront votée.

« Debout les banquiers ! »

Le centre et la droite applaudissent longuement.

— Je consulte la Chambre, dit alors le président du Conseil.

Les gauches se lèvent. M. Loucheur est du nombre.

— Loucheur..., vous, Loucheur, hurlent indignés la droite et le centre. Allez-vous-en, allez-vous-en, vous êtes indignes...

— Alors, debout les banquiers, vocifère M. Balanant, cependant que M. Painlevé déclare :

— L'exclusion temporaire est prononcée.

Des bancs de l'opposition monte alors une formidable clameur d'indignation.

— Démission..., démission..., hurle-t-on.

Très calme, M. de Ferronay pourtant se lève, prêt à subir la sanction qui le frappe, mais ses amis s'y opposent, tous se précipitent vers lui.

— Non, non, crient MM. Balanant et Taittinger, qui déjà lui ont fait un rempart de leur corps. Non..., il ne s'en ira pas...

Manu militari

Et d'autres, de venir aussitôt obstruer tous les passages et faire de l'exclu leur prisonnier.

Devant cette résistance, il ne reste plus qu'à appeler la Garde pour procéder à l'expulsion manu militari, cependant que, comme de coutume, M. Painlevé se couvre et s'enfuit sous les huées de toute l'opposition.

Le colonel Rode, commandant militaire du Palais, à la tête de cinq gardes municipaux, se rend alors au cours de la suspension dans la salle des séances, et aussitôt se dirige vers la droite de l'hémicycle où M. de Ferronay est demeuré, très calme.

Le président du Conseil a dit une injure doublée d'une sottise. (M. BIRE)

du centre saluent alors le colonel du cri de « Vive l'Armée ».

Le colonel Rode s'étant adressé à M. de la Ferronay pour lui signifier son exclusion, le député de la Loire-Inférieure lui serre la main, se lève et le suit sans protestation, cependant que toute la droite, debout, entonne la Marseillaise.

Cependant, du côté gauche, on a poussé divers cris et en particulier celui de « A bas l'Armée ».

M. de la Ferronay, après être passé au vestiaire fut conduit à l'extérieur du Palais.

M. Marin accuse M. Painlevé

Il est 18 h. 30 quand l'opération militaire est terminée. Painlevé déshonoré remonte à son fauteuil.

Galerie, travées, tribunes, tout est bondé.

M. Marin a d'abord la parole pour un rappel au règlement.

— Le président, dit-il, ne peut appliquer que les pénalités prévues par un article spécial du règlement. Je voudrais savoir sur quelle raison il s'appuie pour avoir prononcé contre M. de la Ferronay la censure avec exclusion, au lieu de la censure simple, prévue par l'article 62, dans l'espèce, M. de la Ferronay était seul fautif.

M. Painlevé ne sait que répondre tout d'abord, puis une idée lui vient.

— L'Assemblée a dû interrompre ses travaux d'une façon qui est un véritable outrage et une atteinte à sa dignité, dit-il. C'est une chose que son président ne peut tolérer. Et puis... C'est ainsi que l'interpréterai mes pouvoirs.

L'opposition proteste longuement, cependant que M. Painlevé poursuit :

— Et je crois m'en être tenu, dans le cas spécial, à l'esprit même du règlement.

La majorité ose applaudir. M. Marin rétorque :

— L'autorité et la responsabilité seules du président sont en cause ici.

— Je le revendique, déclare avec suffisance M. Painlevé.

M. Marin, très calme, reprend :

— Soit, mais je réplique que l'article 62 vise la censure simple pour interruptions prolongées, qui était seulement applicable à M. de la Ferronay. Vous lui avez fait application de l'article 62 qui ne vise que les insultes au président de la Chambre ou au chef du gouvernement, ou aux lois du pays. C'est contre qui nous protestons. Il n'y a pas de tels précédents.

M. Painlevé, indifférent, répond :

— J'aurais pu, en effet, aussi bien invoquer le paragraphe 3 de l'article 62, injures au chef du gouvernement, mais encore une fois je suis sûr d'avoir fidèlement interprété le règlement.

M. Herriot pendant ce temps, se glisse à la tribune, mais à peine arrivé, M. Schumann se lève et au milieu des applaudissements de la droite :

— Je voudrais, monsieur le Président, des explications pour la parole injurieuse que vous avez prononcée tout à l'heure. Elles sont nécessaires pour notre dignité à nous, pour celle du gouvernement et pour celle de l'Assemblée.

M. Herriot est embarrassé, il répond :

— Mes paroles ne peuvent avoir le sens que M. Schumann leur porte. Ma phrase se réfère à un passage du manifeste des cardinaux qui fait un appel à toutes les personnalités marquantes du commerce et de l'industrie. Je dénonçais l'appel que la doctrine catholique fait à l'argent. Je ne peux admettre le cartel du catholicisme et de l'argent.

A droite on proteste de plus belle et M. Schumann croisant les bras et fixant M. Herriot lui pose cette question :

— Alors, vous ne rétractez rien ?

Les déesses Liberté, Science, laïcité

M. Herriot écarte les bras, éternue, se mouche, pleure puis... passant outre il revient à son exposé.

Cette école, si vivement prise à partie aujourd'hui, dit-il, nous la voulons parce que nous entendons soustraire les petits Français à ces haïnes qu'on essaie à présent de raviver.

Mais ce n'est pas seulement l'école laïque qui a été dénoncée dans le manifeste. Ce qu'il y a de plus grave encore c'est qu'on y prêchait la révoque contre les lois.

Cette notion de la loi sur laquelle repose toute la société, je saurai la défendre.

C'est, dit-il, de toute ma conscience que je m'élève contre les doctrines du manifeste qui ne tendent à rien moins qu'à porter atteinte à la Liberté.

SOUS LA BOTTE DU CARTEL
Quand vous serez la majorité
M. Varenne aux catholiques
vous ferez d'autres lois

DERNIERE HEURE

AU PAYS DE LA MÉSSENTENTE
CORDIALE

L'Angleterre prend le deuil
de Lord Curzon

Londres, 20 mars. — Le cabinet anglais
s'est réuni ce matin aux Communes, sous
la présidence de M. Baldwin. M. Chamberlain
a fait à ses collègues un nouvel exposé
des conversations qu'il a eues à Paris
avec M. Herriot et des travaux du récent
conseil de la Société des Nations.

Dans les milieux bien informés on déclare
que M. Chamberlain a déclaré à ses
collègues que contrairement au bruit répandu
par certains journaux, l'entretien
qu'il a eu à Paris avec M. Herriot à son
retour de Genève, a été extrêmement cordial.

A la Chambre des Communes
Ce matin, à la Chambre des Communes,
M. Baldwin a déclaré, en annonçant
la mort de lord Curzon qu'il déposerait lundi
devant le parlement une motion à ce sujet.
Or, il paraît que cette initiative ne respecte
pas les usages observés en pareil cas
par le parlement britannique. Cet après-midi
le premier a donc déclaré aux Communes
qu'il priait les députés de considérer
que la motion ne figurait pas dans
ses déclarations précédentes et que celles-ci
en définitive devaient être ainsi reproduites :

— Je suis certain que la Chambre aura appris
avec regret la mort de notre collègue Lord
Curzon et je me lève pour notifier à la Chambre
avec sa permission que lundi prochain, je parlerai
plus longuement à ce sujet.

Tout le cabinet anglais a pris le deuil.
Le roi qui avait exprimé avant son départ
le désir d'être tenu exactement au courant
des progrès de la maladie, a été immédiatement
informé du décès. En l'absence de M.
de Fleuriau, ambassadeur de France, M.
Robert Cambon a présenté les condoléances
du gouvernement français à M. Baldwin.

On applaudit au centre et à droite.
— Le gouvernement, dit M. Herriot, n'ose
pas le jour de M. Cazals, et pose
la question de confiance.

M. Charles Bertrand, au nom de l'Union
républicaine démocratique, déclare qu'il ne
votera pas le texte de M. Cazals.

M. Varenne, au nom des socialistes, a
l'audace de demander de quoi peuvent bien
avoir à se plaindre les catholiques.

— Sur le manifeste, dit M. Varenne, chacun
cherche à se faire une explication. Je ne crois
pas moi à la maladresse des catholiques. Je
ne crois pas non plus à trop de machiavélisme.
Pendant je ne puis oublier que quelques
jours avant la lettre, vous auriez demandé
au gouvernement de nous restituer la liberté
financière et le droit de conscience et
alors que le gouvernement est en présence
de difficultés financières très graves et telles
que n'a pas connues le gouvernement précédent...

— Et que celui-ci a confié, remarque en passant
M. Flaminio, à ce moment, continue M. Varenne,
parait un manifeste qui dit : C'est l'heure pour
vous, catholiques, de réclamer certaines choses.
Lesquelles ? L'abrogation des lois laïques ?
M. Varenne, l'avez-vous demandée au précédent
gouvernement ?

ET CROYEZ-VOUS QU'IL VOUS L'EUIT AC-
CORDE ?
Or, ce que vous n'avez pas osé demander au
gouvernement de M. Poincaré, pourquoi le de-
mandez-vous aujourd'hui ? Pour nous les lois
laïques sont intangibles. Elles le demeureront
tant que nous serons majorité. Quand vous se-
rez majorité, vous ferez d'autres lois. Je suis
sûr que ce document des catholiques, si on vous
avait demandé de le voter, vous auriez décliné
l'honneur de la persécution dont vous vous plaignez,
le pays y croira pas plus que vous n'y
croyez vous-mêmes.

Leïcisme n'égalerait pas laïcité
M. Etienne Flaminio s'étonne que M. Varenne
ait lié la question financière à la question
religieuse.

— Il ne s'agit pas, dit-il, de préparer aujourd'hui
la retraite de demain. On liant comme
cause à effet les difficultés du trésor avec
certains actes qui nous désapprouvent, c'est dit, nous
désirons rester fidèles à la politique de liberté
républicaine. On a parlé de laïcisme. Faisons
mieux le mot laïcité. Laïcité est un état de fait
que nous acceptons. Laïcité ressemble beaucoup
à l'idée d'un dogme philosophique et c'est
de quoi nous ne voulons pas.

On applaudit au centre, la droite se
réserve un peu.

— A aucun moment, prétend alors le président
du Conseil, mon gouvernement a lié la
question financière à la question religieuse.

— J'en prends acte, dit vivement M. Flaminio.
Mais je ne puis m'empêcher, dit M. Herriot
d'un air inquiet, de souligner certaine
phrase obscure qui est à la fin du manifeste,
et qui nous a bien inquiété. C'est la phrase :
L'instant est propice et jamais la Providence ne
nous a si bien servis.

Que signifie cette phrase ? Et quel-
qu'un de vous, droite et centre, n'a-t-il cherché à en
préciser le sens ?

Une assez longue déclaration de M. Molinier
apporte quelque détente joyeuse dans
ce débat qui se clôture enfin.

lie Note
Par 327 voix contre 95, la priorité est
reçue pour l'ordre du jour Flaminio.

Nous voici donc en présence du texte
Cazals.

La Chambre, affirmant son attachement
aux principes de laïcité sur lesquels
la République a fait la liberté de conscience
du citoyen et la liberté des cultes, définit
par la Déclaration des Droits de l'Homme,
décidée à maintenir le régime de la séparation
des Eglises et de l'Etat, qui seule
assure la suprématie du pouvoir civil,
réprouve les appels à la violence qui déclarent
propice, à une telle agitation, l'heure
du pays doit résoudre les plus grandes
difficultés financières et internationales.

Le premier alinéa est voté par 380 voix
contre 30.

Le second, où est affirmé le principe de
la séparation des Eglises et de l'Etat, réunit
375 suffrages contre 48.

Le troisième alinéa qui repousse l'appel
des catholiques à la violence, obtient 333
voix contre 20.

« Il est maigre... ce chien »
Le dernier paragraphe qui implique la
confiance est acquis par 325 voix contre 225
et l'ensemble par 335 voix contre 251.

— Il est maigre ce chien, observe un député
de l'opposition.

La séance est levée à 22 h. 40.

MARCHÉ DE LYON-VAISE
Bœufs. — Amenés 371 ; renvois 100. 1<sup>er</sup>
quartier 9,20 ; 2<sup>e</sup> quartier 8,50 ; 3<sup>e</sup> quartier 7,70. Prix
extrêmes, de 3,80 à 5,40, poids vif. Vente difficile.

LA SERIE DES CRIMES CONTINUE

Deux bandits assassinent le facteur
en plein bureau de poste

Versailles, 20 mars. — Cet après-midi,
vers 17 h. 10, deux individus paraissant
âgés de 20 à 22 ans, ont pénétré dans le
bureau de poste de Cormeilles-en-Parisis et
ont tué le facteur Forthenot, âgé de 52 ans.
L'automobile brigandage s'est aussitôt
transportée sur les lieux.

Notre enquête
C'est un véritable acte de banditisme
conçu et exécuté selon la méthode classique
dont le bureau de poste de Cormeilles-en-Parisis
a été le théâtre. Il est à noter que le
facteur Forthenot, âgé de 52 ans,
L'automobile brigandage s'est aussitôt
transportée sur les lieux.

Rapidement sans marquer d'hésitation,
les deux bandits traversèrent le trottoir,
pénétrèrent dans le bureau et braquant
chacun un revolver sur les employés, crièrent :

— Haut les mains !
L'une des femmes exécuta le mouvement
tandis que l'autre, instinctivement s'accroupit
derrière la balustrade en bois servant
de démarcation à la partie de la salle
réservée au public.

A ce moment, le facteur Forthenot,
rentrant de tournée, pénétra dans le bureau.
Avant qu'il ait pu esquiver un geste, l'un
des bandits tira un coup de revolver à bout
portant. Le malheureux s'évanouit, la poitrine
traversée par un projectile.

En un clin d'œil, les malfaiteurs pénétrèrent
dans la partie du bureau réservée au
personnel et en présence des deux employés
absolument affolés et incapables mêmes
de pousser un cri, ils fouillèrent le tiroir et
firent main-basse sur la recette de la journée,
environ 400 francs.

Le receveur du bureau, qui se trouvait
dans une pièce voisine, entendit la détonation.
Il se précipita dans le bureau, mais
telle avait été la prestesse des malfaiteurs
qu'il ne put qu'apercevoir le second, fermer
la porte de la rue. Les bandits s'enfuirent
dans leur automobile qui démarra et
bientôt fut perdue de vue dans la direction
de Paris.

Le parquet de Versailles et les inspecteurs
de la brigade mobile prévenus par
téléphone, sont arrivés peu après et ont
commencé leur enquête.

Les employés ont pu donner un signal
assez précis des assassins qui sont
deux jeunes hommes de 20 à 22 ans,
convenablement vêtus.

Sont-ce les assassins ?
Versailles, 20 mars. — Les inspecteurs
de la première brigade mobile ont amené,
cet après-midi, à Versailles, la maîtresse
du camionneur Roy, trouvé assassiné dans
un fossé, à Athis-Mons, ainsi que le cousin
de cette femme.

On les soupçonne tous deux d'avoir
participé au crime.
Ils seront interrogés cet après-midi.

DE NOUVELLES CHARGES PESENT
SUR JOLLOT
Melun, 20 mars. — M. Demay, juge
d'instruction avait reçu ce matin une lettre
de Joliot, l'ancien maire de Brie-Comte-Robert,
incriminé de la tentative de meurtre dont fut
victime son amie Mme Pug.

L'inculpé prétendait avoir des révélations
sensitives à faire. Conduit devant le
magistrat, il affirma que, dans la soirée du
23 février, où se déroula le drame, Mme
Pug s'était promenade avec un Polonais
et s'était rendue en compagnie de cet amant
de rencontre à l'hôtel de la Grâce-de-Dieu.

Malheureusement pour l'ancien conseiller
général, après vérification par les inspecteurs
de la police mobile, il fut établi que
ce récit était absolument inexécutable et que
Joliot avait simplement cherché à égarer la
justice sur une fausse piste.

Cette manœuvre se retourne donc contre
son auteur et renforce les charges qui
pèsent sur lui. De nouvelles perquisitions
opérées au domicile de Joliot n'ont pas
encore permis de retrouver ceux des vêtements
de la victime qui ont disparu depuis
le drame.

Gauty, de l'Olympia ; 9. Allegro passionnato
(C. Saint-Saëns) M. Charles Guy, pianiste
virtuose belge ; 10. Un nid d'amour (Darvany) ;
11. Sylvia la bohémienne, accompagnée par
l'auteur Dardany, Mlle Gypcia, au Concert
Mayol ; 12. An Orange Grove in California
(Derby) ; 13. Night night (Weis) Mlle Blanche
Lebor, de l'Empire de Londres ; 14. Le Colibri
(Claussion) ; 15. Chanson triste (Duparc) Mlle
Madeline Loys, des Folies Bergères ; 16. La
chasse P. Marinier ; 17. Les trois ce Paris (P.
Marinier) le chansonnier Paul Marinier, du
Moulin de la Chanson ; 18. Oh ! Adolphe
(J. de Sautter et A. Pugal) ; 19. La photographie
(Phylo, Gabruche et Pearly), Mme Mars
Moncey, de l'Alhambra ; 20. Les parents ce
providence ; 21. Médical Légumes, le poète chansonnier
Augustin Martini dans ses œuvres ; 22.
Marquitta (Saint-Grahier) ; 23. Dans mon
quartier (Gabruche), Mlle Parisys, du théâtre
Michelet ; 24. Le rêve du prisonnier (Rubstein) ;
25. Plaisir d'amour (Martini) M. Fernand
Torelli, soliste des concerts Lamoureux ; 26.
Les yeux qu'on aime (Lack) ; 27. La voix
des morts (J. Leroy Denis et Bousquet) M. J.
Winkop, de l'Opéra-Comique ; 28. Demande
à toi (Nerini) ; 29. Réverie Mauresque (E. Néri),
Mlle Hélène Wolf, violon, accompagnée
par l'auteur ; 30. A Yvons et Corélines,
berceuse bretonne (Halain et Drocces) ; 31.
Le chant des genêts (Yvonnek et Drocces),
M. Yvonnek, le chanteur populaire breton.

TOUR EFFEL
De 18 à 19 heures, radio-concert avec le
concours de Mlle Suzanne Teissier, Jane Kirsch,
de l'Opéra, Mme Millochau-Pavare, 1<sup>er</sup> prix du
Concert-Vocal, et Mlle Millochau, violoniste ;
Mme Bridgmann, pianiste virtuose ; M. Gadenne,
pianiste.

Programme « Choses à la mode », par Mlle
Teissier ; Les beaux airs d'Allegro, de Gluck,
chantés par Mlle Kirsch ; Sonate en mi majeur
(Händel), pour deux violons et piano ; Pièces
pour piano (Bach), Mme Bridgmann ; Les
deux airs d'Allegro en Fa mine, de Gluck,
chantés par Mlle Kirsch ; Pièces pour piano,
de Ravel, par Mme Bridgmann. A 18 h. 55,
les dernières nouvelles.

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.
A 20 h. 30, cours de photographie, par
M. Georges Collin.

A 21 heures, à la Sorbonne (amphithéâtre
de chimie), radio-diffusion de la soirée
celtique connue par la Société Artistique et Littéraire
de l'Ouest. F. Oclove Déclard présentera
« Merlin ». Fragments de Myrthion (Bour-
gault-Ducoudré), avec le concours de Mme
Marie-Blanche Andra et de M. de Mulder.

Emission de signaux Morse pour l'étude des
opérations.

YONNE
AUXERRE

LE PRIX DU PAIN
Le prix du pain de consommation courante
sera porté dans le département, à 1 fr. 65 le
kilo à partir du vendredi 20 mars.

LE MONUMENT AUX MORTS
Les Associations nées de la guerre et les
Amicales des classes, ont demandé que l'inauguration
ait lieu sans aucun discours soit
prononcé en dehors de celui de la remise du
monument à la municipalité. Les représentants
de ces sociétés ont à l'unanimité décidé qu'une
palme unique sera déposée en leurs noms le
jour de l'inauguration.

AVALLON
TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Le tribunal a prononcé les condamnations
suivantes :
Georges Mariot, domestique à Saint-André-en-
Terre-Plaine, condamné à 100 francs d'amende
pour avoir soustrait un timbre avertisseur
de bicyclette à M. Delaplace.

VAULT-DE-LUGNY
Une halte érigée en station. — La Cie P.-L.-M.
vient de soumettre à l'homologation du Ministère
les surfaces locales temporaires destinées
à la transformation en station de la halte du
Vault-de-Lugny.

JOIGNY
TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Un mois de prison et 50 francs d'amende à
Jean-Baptiste Polcard, marinier, demeurant à
Duns-sur-Aube (Cher), pour bris de vitres.

Un mois de prison à René Lambert, (com-
mune de Saint-Amand-en-Puisaye (Nièvre)
pour vol d'une lanterne, à Ronchères.

— 10 francs d'amende à MM. Georges Violette
et Léon Bouvier, de Chamvres, pour injures.

SENS
TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Le tribunal a prononcé les condamnations
suivantes :
Charlotte Dozères, marchande foraine, pour
défaut de carnet d'identité, 25 francs d'amende.

— M. Maurice Marien, mutilé de guerre,
actuellement à l'école de rééducation ce Passy,
pour avoir frappé un employé de la gare, 100
francs d'amende avec sursis.

Les Sports

A. S. DES P. T. T. DE PARIS (1) CONTRE
F. C. MOULINOIS (2)
Des renseignements complémentaires que nous
avons reçus, il ressort que la ligne d'avants des
P. T. T. est le point fort de l'équipe ; athlétique,
elle était d'ailleurs insubmersible dans tous
les départements du jeu. La mi-jeu se forme
rapidement et le talonnage y est efficace.

Les « forwards » moulinois auront fort
à faire ; certainement moins puissants que leurs
adversaires, ils compensent sans doute cet
inconvénient par leur adresse, leur science, leurs
combinaisons dans le jeu ouvert.

Il est à présumer que la paire de demis
centrale sera supérieure à sa rivale ; mais du
côté trois-quarts, les deux lignes doivent s'équilibrer.

L'un ou l'autre camp cherchera donc à
exercer le plus possible sur ses arrières et c'est
l'équipe qui aura su le mieux saisir les occasions
qui triomphera.

F. C. MOULINOIS (2)
CONTRE CHAVROCHES (1)
L'équipe seconde du F. C. M. rencontrera,
dimanche prochain, à 14 heures, l'équipe
du petit terrain du F. C. Moulinois, l'équipe 1
de Chavroches. Victoire en perspective pour
les jeunes derniers, qui triomphèrent nettement
au match aller.

DEMAIN DIMANCHE, V. S. MONTARGIS (1)
CONTRE F. C. COSNOIS (1)
Demain, à 14 h. 30, aura lieu au Stade de la
route de Saint-Laurent, un nouveau gala sportif
qui fera époque.

En outre d'un match d'association qui opposera
l'U. S. Montargis (1) au F. C. Cosnois (1)
et à la mi-temps, à 15 heures, un match de
football sur le terrain de la rue de la République.
Le match sera disputé entièrement sur la piste du
Stade ; le public, par conséquent, suivra complètement
l'épreuve et pourra légitimement se réjouir
de nos encouragements à nos footballeurs dont la
saison se termine demain dimanche, à 14 heures,
sur le terrain de la rue de la République. Les
crossmen y seront tout simplement opposés à
Poitiers. C'est une de nos plus grandes vedettes
de la course à pied, un grand « As » de nos
plus sérieux espoirs pour les jeux olympiques
de 1928, qui le jour 24 février 1927, remporta
le fameux Nuri dans un 5.000. Déjà
gagnant du cross de l'Intran 1923 et si se
révèle, est présentement champion France des
5.000, de cross-country, champion de France
militaire, champion de France de 3.000,
5.000 et de cross. Et c'est celui-ci que nos sportifs
auront le rare privilège de voir demain. Pour
la 1<sup>re</sup> fois en effet, depuis ses récents triomphes
il disputera une épreuve en public et c'est à ses
amis footballeurs qu'il a réservé cette faveur.

DEMAIN DIMANCHE, A BOURGES,
LE G. O. CREUSOTIN CONTRE
L'U. S. BRSSANNE
L'équipe première de rugby du G. O. C. se
déplacera à Bourges, pour y jouer en match
amical contre l'Union Sportive Bréssanne. Au
Parc des Sports, la jeune équipe seconde
recevra le team premier du Racing Club de
Bourges, à 14 heures. Le match sera donné
à 14 h. 45.

Le matin, à 9 heures, se disputera entre
les équipes de la Moullelongue et du Pont-du-
Souch, un match comptant pour la Coupe
inter-quartiers.

LA COURSE DE L'UNION CYCLISTE
VICHYSOISE
Demain dimanche, l'Union cycliste Vichy-
soise ouvrira sa saison sur route par une course
de classement, exclusivement réservée à ses
membres : 100 km ; 50 kilomètres environ.
Départ à 15 heures, 52, rue de Paris.

A. S. A. VAUZELLES
La 1<sup>re</sup> équipe de l'A. S. A. V., rencontrera
demain dimanche, à Nevers, l'équipe correspondante
du F. C. M.

Cette partie promet d'être très intéressante et
le classement sera pour le classement dans
le championnat Duvrenoy, mis en compétition par
cette société.

Coup d'envoi à 13 h. 30.
A Vauzelles l'équipe 2<sup>e</sup> donne la réplique à
la 1<sup>re</sup> équipe de l'U. S. Vichysoise.

Coup d'envoi à 14 h. 30.
Bientôt les amateurs de ballon rond auront
la joie de voir évoluer sur le terrain de Vauzelles,
l'excellente équipe de l'Olympique de Paris qui
disputera deux matches pour les fêtes de Pâques.
L'un à domicile contre l'A. S. M. à Clermont
et l'autre le lundi à Vauzelles contre l'A.S.A.V.
Nous reviendrons sur ce grand événement
sportif.

LE TOILETTE CYCLISTE DU BOIS-DU-VERNE
L'Étoile cycliste du Bois-du-Verne organise
pour ce dimanche une course locale sur
itinéraire suivant :
Départ, Champ-Moreau, au Bois-du-Verne,
Cuvy, Cléry-le-Noble, Géligney, Perroy, Guégnon,
Toussaint-Arroux, Saint-Benoît-3015,
Santignes, Arrives, Champ-Moreau, au Bois-du-
Verne. Cette course sera dotée de nombreux
prix en argent.

Les engagements, 2 francs, ne seront clos
qu'au départ et sont reçus dès maintenant au
siège, c'est des Sports, au Bois-du-Verne.

J. G. N. (2) CONTRE VERNEUIL
Demain dimanche, la 2<sup>e</sup> équipe de la Jeune-
Garde se rencontrera avec l'équipe de Verneuil
sur le terrain de cette dernière. Les joueurs dont
les noms suivent devront se trouver, à 8 h. 15
précis, à la gare : MM. Boyard, Chausson,
Boulet, Bin, Rigot, Elly, Louis, Sabre, Robert.

SAONE-
&-LOIRE

MEDAILLES DE LA MUTUALITE
Mentions honorables
(Suite)
M. Jean Montegut, président de la société de
secours mutuels la Sainte-Barbe à Chalon-sur-
Saône.

Mlle Françoise Morand, membre honoraire de
la société de secours mutuels de Bananges.

M. Jean-Marie Névest, ancien administrateur
de la société de secours mutuels des voyageurs
et employés de commerce de Mâcon.

M. Ernest Pathier, trésorier adjoint de la
société de secours mutuels des employés et
voyageurs de commerce et d'industrie à Chalon-sur-
Saône.

M. Claude Petitot, secrétaire de la société de
secours mutuels de la ville de Louhans.

M. Jean-Baptiste Rioliot, secrétaire de la
société de secours mutuels l'Union fraternelle
Autonome à Saint-Pantaléon.

M. Edmond Rivat, président de la société de
secours mutuels l'Espérance à Romanay.

M. Henri Soufflot, vice-président de la
société de secours mutuels de Chagny.

M. Gabriel Tonner, trésorier de la caisse de
retraites la Bourguignonne à Chalon-sur-Saône.

M. Jules Treille, trésorier de la société de
secours mutuels l'Union coloniale à Louhans.

M. François Tremann, administrateur de la
société de secours mutuels la Concordia à Troyes.

M. Louis Villet, trésorier de la société de
secours mutuels de Toussaint-Arroux.

AUTUN
ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE
D'HISTOIRE NATURELLE
L'Assemblée générale de la société d'histoire
naturelle, aura lieu au musée, place d'Alençon,
le 29 mars courant, à 13 h. 30 (une assemblée
générale extraordinaire suivra).

Cette dernière assemblée est convoquée pour
une modification concernant le rattachement de
la collation au port de 15 francs et le
rachat des collations à 200 francs.

Voici l'ordre du jour : Compte rendu moral
et financier de l'exercice 1924 ; don et envois ;
correspondances ; la Fédération des sociétés
savantes de Bourgogne ; modification du
statut de la collation annuelle, questions diverses
et communications.

ELECTIONS SENATORIALES
Délégés des conseils municipaux :
Autun. — Délégués : MM. Carret et Lenoir,
supplément : M. Valentin.

Auxy. — Délégués : MM. Pelux, Terreau,
Supplément : M. Lacomme.

Cargy. — Délégués : MM. Bardonnat, Bilguy,
supplément : M. Tournier.

Dreux-sur-Saône. — Délégués : MM. Meuret,
Labille ; supplément : M. Largy.

Montbeugny. — Délégués : M. Lamalle ;
supplément : M. Devoucoux.

Saint-Forges. — Délégués : M. G. et la
Généralière ; supplément : M. Meuley.

Saint-Pantaléon. — Délégués : MM. Régnier,
Moine ; supplément : M. Labille.

Tavernay. — Délégués : Joseph Brochet, Ph.
Brochet ; supplément : M. Lavault.

Clugny-Évêque. — Délégués : MM.
Cressy-sur-Somme ; supplément : MM. Souillard,
Dumont ; supplément : M. Coulon.

Cuzy. — Délégués : MM. Briat, Guillot ;
supplément : M. Goulet.

Geny. — Délégués : MM. Paquier, Jeannin ;
supplément : M. Goulet.

Issy-l'Évêque. — Délégués : MM. Jault, Poupon,
Augoyard ; supplément : M. Chanlon.

Marcy. — Délégués : M. Garzon ; supplément :
M. Clément.

Sainte-Racogonde. — Délégués : MM. Laurent,
Gier ; supplément : M. Roussel.

LE NOUVEL EVEQUE DE LANGRES
Paris-Centre a relaté ces jours derniers que
M. le chanoine Thomas, vicaire général d'Autun,
venait d'être nommé évêque de Langres.

Mgr. Thomas, né à Mally (S.-et-L.) le 24
septembre 1848, Ordre de la Légion d'honneur,
il fut nommé professeur au petit séminaire de
Semur-en-Brionnais. En 1902, S. E. le cardinal
Peraud lui confia la direction de cet établissement
et en 1903 il reçut le canal de chanoine
honoraire.

En 1903, il fut chargé de diriger la maison
de philosophie du grand séminaire d'Autun.
Mgr. Villard, le nomme le 29 juin 1910,
supplément du grand séminaire et vicaire général
de l'Autun. A son arrivée dans le diocèse,
Mgr. Berthoin se l'adjoint comme vicaire général
archidiocésain (1915). A la mort de cet évêque,
le chapitre de la cathédrale, le choisit en février
1922, pour exercer les fonctions de vicaire
capitulain et M. le chanoine le confirma dans sa
charge en août 1922.

FOIRE AUX VINS CHAGNY
Les adhérents du syndicat viticole qui
désirent exposer leurs vins à la foire des 28 et
29 mars, sont priés de se faire inscrire
chez M. Nodot-Petit, aux Mûriers, à Chagny,
aujourd'hui, dernier délai.

— La commission de la Fédération des
syndicats de défense viticole de la région de
Chagny se réunira demain dimanche, à 14 heures,
salle des fêtes de l'hôtel de ville.

Voici l'ordre du jour : impression du
catalogue général des vins ; distribution des
cartes d'entrée et des étiquettes ; questions
diverses.

BLANZY-LES-MINES
Etat civil :
Naissances. — Marcel Thierry ; Marie-Adrienne
Guillon ; Paulette Gavassone.

Mariages. — Henri Brivot et Rosalie
Marchandière ; Gabriel Bousseau et Jeanne
Dubreuil ; Louis Brivot et Marie-Louise
Régine Groux ; Léon Balist et Amélie Morlet ;
Alexandre Loraux et Catherine Favier ; Henri
Villedieu et Adrienne Laplanche ; Louis
Thibault et Jeanne Dufour ; Louis Gauthier
et Marie-Antoinette Lesaux.

Décès. — Marie Tannier, femme Fiebert,
66 ans ; Marie Tissier, 3 ans ; Jeanne Wehr,
4 ans.

LE CREUSOT
Renversé par un cycliste. — M. Nectoux,
recevra à la perception des droits de place, a été
renversé par un cycliste, rue de l'Etang. M.
Nectoux fut violemment projeté sur le sol et
qui lui occasionna de nombreuses contusions.

Service pharmaceutique. — Le service sera
assuré demain dimanche par la pharmacie
Lapin, place Schneider.

Boulé des Amis réunis. — Réunis en
assemblée générale, les membres de la Boule
des Amis Réunis ont maintenu pour 1925 le bureau
sortant ; président d'honneur, M. Emile
Comandant ; président, M. Baloué ; trésorier,
M. Dumy ; secrétaire, M. Pascal.

Un concours entre socialistes, par triplé,
aura lieu le 5 avril, à 14 heures, et permettra
la formation des équipes désireuses de participer
au concours régional. D'autre part, un
concours régional aura lieu dans le courant de la
saison, à une date qui sera fixée ultérieurement.

FOIRES SUPPLEMENTAIRES. — Il est rappelé aux
membres de la Société que les deux foires
annuelles supplémentaires sont fixées aux 27 mars et 28 août.

Conférence de l'U. N. C. — Les membres de
l'Union des Catholiques sont avisés que la
conférence sur la récente déclaration des
cardinaux et archevêques de France, traitant des
lois laïques, annoncées aujourd'hui samedi 21
juin, aura lieu, est remise au lendemain dimanche
22, à 20 heures.

Service pharmaceutique. — Le service sera
assuré demain dimanche par la pharmacie
Clambreaud, place du Centre.

Accidents du travail. — M. Joseph Gonnol,
30 ans, en manipulant des tôles, s'est blessé à
la main gauche.

— M. Jean-Marie Perreux, 40 ans, ouvrier aux
forges, s'est blessé à la

ALLIER

NIÈVRE

PUY-DE-DOME

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour, Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour. Includes sections for A TERME and AU COMPTANT.

MOULINS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du vendredi 23 mars. Jacques Pésery, 66 ans, retraité à Bougé, ayant trouvé sur une banquette de la gare d'Alent de deux premières, à la gare de Moulins, une montre en argent, perdue par un voyageur, néglige de la rendre, il est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

MONTLUÇON

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil se réunira lundi prochain 23 mars, à 18 heures. Voici l'ordre du jour: Ecole primaire supérieure de jeunes filles; cours de couture, lingerie, et modes à la section ménagère; révision du taux de l'heure annuelle; bâtiments communaux; renouvellement de l'entrepreneur de vidanges des fosses; congrès des commissions départementales du travail; demande de subvention; personnel communal; indemnité de cherté de vie et allocation pour enfants à charge; réponse de l'administration préfectorale à une précédente délibération; décision à prendre; personnel de l'école; examen d'une demande en révision de traitements; locations à la charge de la commune; révisions; produits communaux; répartition en non-valeurs; don de l'É. Emancipatrice pour la création de prix à attribuer aux lauréats de concours d'apprentis; questions et communications diverses.

NEVERS

Ligue de défense des usagers de la route

Sous la présidence de M. de Noury, jeudi, a eu lieu une réunion fort importante des automobilistes et usagers de la route. M. de Noury, au début de la séance, fit les déclarations suivantes: Dans un but de protestation générale, la ligue des Automobilistes de la Nièvre, d'accord avec M. Dugnas, organisateur de la réunion ayant eu lieu précédemment, a l'idée de faire appel en masse à tous les usagers de la route pour former un groupe compact. Dans ces conditions, la ligue des Automobilistes de la Nièvre croit qu'il y a lieu d'élargir son rayon d'action et de se constituer sous le nom de L. Ligue de défense des usagers de la route.

On refusera du monde, le 31 courant

au sensationnel gala sportif organisé par "Paris-Centre"

Hier, nous avons publié notre programme, et nous avons commis une erreur qui a dû faire bondir tous les amateurs du noble art. Le premier combat qui mettra aux prises Taupin, le jeune champion de Nevers et de Martini le champion de la Nièvre de la catégorie, sont des poids mouches et non des poids plumes. De même, le 2<sup>e</sup> combat: Page jeune, l'étoile qui se lève, confié Lescanne, de Fourchambault, le beau champion de la Nièvre, sont le premier un poids plume et le second un poids léger, mais il est utile de préciser que la différence de poids entre les deux adversaires n'exécède pas 3 livres — écart fort normal.

LA MORT DU CHIROMANGIEN

On a découvert dans un fossé, au lieu dit la Maison Jaune, commune des Anizes-de-Comps, le cadavre d'un vieillard de 65 ans, Ernest Daniel, originaire des Deux-Sèvres. Le malheureux qui exerçait depuis 25 ans la profession de chiromancien, a succombé à une congestion causée par le froid.

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur MAURICE BRANCHET décédé, en son domicile, à Arzambouy le 19 mars, dans sa 72<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Madame Médard CURIE

née Marie MICHEL décédée, en son domicile, à Nevers, rue Gustave Mathieu, 8, le jeudi 19 mars 1923, dans sa 60<sup>e</sup> année.

Madame veuve PAGE

née Marie RIGAUD décédée, chez son fils, à Nevers, 4, rue Gamblet, le 19 mars 1923, dans sa 82<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Services et Messes

Un service de quarantaine sera célébré le samedi 23 mars, à 10 heures, en l'église de Saint-Jacques, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre MICHOT.

Remerciements

La famille Bachelin remercie sincèrement les nombreuses assistances qui ont assisté aux obsèques de M. Pierre BACHELIN.

Madame veuve PERRET

Née Marie TARDIVON ainsi que celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Madame DELIN

ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Madame veuve DELIN

ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE MONUMENTS FUNÉRAIRES PARIS & PROVINCE

Maison MIEULLE

136, route Stratégique, Montreuil (Seine) Vente sur wagon, ou tout posé, dans toutes provinces, catalogues et renseignements franco par retour de courrier.

BOURSE DU COMMERCE

SUCRES. — Courant, 206; prochain, 209; mai, 212 1/2 d'avril; 212; 3 de mai, 218; 3 de juin, 218; 3 d'octobre, 216. Cote officielle, 215.50. Tendances soutenue. DLES. — Courant, 179.75; prochain, 182.75; 4 de mars, 182.50; mai-juin, 184.75. Tendances faible. SEIGLE. — Courant, 114; prochain, 114; 4 de mars, 113.60; mai-juin, 106. Tendances calme. FARINES. — Courant, 167; prochain, 165; 4 de mars, 170; mai-juin, 169. Tendances calme. AVOINES NOIRES. — Courant, 10; prochain, 9 1/2; 4 de mars, 9.50; mai-juin, 9. Tendances calme. AVOINES DIVERSES. — Courant, 87.75; prochain, 90; 4 de mars, 89.75; mai-juin, 87.75. Tendances calme.

SPECTACLES & CONCERTS

CINÉMA DES FAMILLES Clos Saint-Joseph. Dimanche 22 mars, matinée à 16 h. 30. EURE ET LOIR (pittoresque) BURLE LA MORT (Grande scène dramatique en 6 parties, avec le chien policier « Strongheart »).

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 mars. — Le marché débute en tendance assez soutenue, puis s'élargit par la suite, le manque d'affaires étant toujours la note dominante. D'autre part, une légère détente des changes provoque un fléchissement des valeurs étrangères. Vers la fin de la séance cependant, une certaine amélioration se produit. Les valeurs de caoutchouc sont mieux orientées. Parmi les Pétrôles, Mexican Eagle atteint le cours de 100 qu'elle avait abandonné depuis longtemps. Une des valeurs industrielles les mieux tenues est Hotchkiss qui réalise de sérieux progrès. Le Rio demeure irrégulier, de 3745 à 3725, mais finit à 3745. Banque Ottomane toujours bien orientée à 904 et 906. Parmi les valeurs de caoutchouc, Padang s'inscrit en reprise à 438 contre 422. Aux Pétrôles, Mexican Eagle fait un joli début, le marché de 98 à 100, 95 clôture à 100.50. Pétrôles premier reprend un peu à 190 et 195. Royal Dutch débute à 29.75 avec un marché un peu hésitant, mais se raffermi à 30.50 en fin de séance. Comme tenue d'East Rand à 58.25, De Beers bien orientée de 1055 à 1062. Parmi les Industrielles, Hotchkiss, dont nous signalons la bonne orientation, débute à 1115 pour s'avancer à 1122 et finir à 1118. Un comptant, fermé à 1115. Parmi les autres valeurs de caoutchouc. Aux Pétrôles, American Foreign Oil s'inscrit au-dessus de 250 avec un marché assez actif.

Accidents du travail.

— Henri Thévenet, 20 ans, ajusteur aux usines Saint-Jacques, lorgné par un copeau de la corne de l'œil gauche; Paul Richard, 42 ans, ajusteur aux Fours-à-charbon, plaie contuse à la jambe gauche; Antoine Grandjean, 65 ans, carrossier, rue de Paris, contusion thoracique; François Rumeau, coiffeur à l'École de France, entorse du pied; Gilbert Besançon, 44 ans, mouleur, aux Hauts-Fournaux, contusion du pied droit; Lucien Ruffet, 32 ans, ouvrier aux usines Dunlop, plaies contuses aux deux mains et à la jambe droite.

La fondation d'un radio-club moulinois

Avant-hier jeudi, une trentaine de sans-filistes moulinois se sont réunis dans une des salles de la mairie, et, après avoir entendu les explications données par M. Desbordes sur l'utilité de la fondation d'un radio-club à Moulins, pour travailler en commun avec les nombreux clubs existant déjà en France, à la diffusion et au progrès de cette science nouvelle et merveilleuse de la radiophonie, ont décidé, à l'unanimité, de se grouper sous le titre du radio-moulinois (R. M.), association régionale des amateurs de R. S. P.

Accident du travail.

— Maurice Monté, 24 ans, ébarbotier, rue de Champ-Gréner, a reçu sur le pied gauche le contenu d'une marmite remplie d'eau bouillante.

LA MORT DE MONSIEUR BOUTRY

Nous apprenons la mort subite de Mgr Boutry, évêque du Fay, à Nevers, le 19 mars 1923. Mgr Thomas-François Boutry était né à Nezveur, en 1845. Lorsque le pape Pie X l'appela à l'épiscopat, il occupait, auprès de Mgr Lobbedey, les fonctions de vicaire général, après avoir été longtemps professeur et préfet des classes à l'Institut du Sacré-Cœur, de Moulins.

Accidents du travail.

— Raphaël Chatelet, 72 ans, manoeuvre de scierie, 9, rue Louis-Blanc, s'est blessé à la main droite en chargeant une pièce de bois.

LE PRIX DU PAIN

Le maire vient de fixer le prix du pain à 4 fr. 575 le kilo. Ce qui porte les 3 livres à 3 fr. 85 et une fois 2 fr. 40; les 3 kilos, 4 fr. 725; les 4 kilos 9 fr. 45.

UNE NOUVELLE FOIRE PRIMEE

Après le succès de la foire du 7 mars, le Syndicat d'initiative a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires, fermiers et marchands de bestiaux qu'une deuxième foire primee aura lieu le samedi 4 avril prochain.

Pharmacies de garde.

Le service de garde sera assuré dimanche par les pharmaciens Péhu, rue des Coulliers, et Augot, rue d'Allier.

Le temps.

Hier, temps beau. Le thermomètre indiquait: à 7 heures du matin, 0° 5; à midi, + 10°; maxima, + 11°; minima, 0° 6.

NEULLY-EN-DONJON

MOTO GONTRE AUTO

M. Laforet, tailleur à Neully-en-Donjon, se rendait à motocyclette à Ceron (Saône-et-Loire) lorsqu'il arriva à la Montée de la Motte, où il eut une collision avec un automobile conduite par M. Bailly, propriétaire à Chenay-le-Château.

VIGY PORTAITE NOM DONNE AUX COM. PRIMES VIGY-ET-F. PERRETTANT DE FAIRE SOLIEMMENT INSTANTANEMENT UNE EXCELLENTE BIEN ALCAIGNE GAZEBUE TRES DIGESTIVE.

PARAY-SOUS-BRIALLES

Au concours agricole de Paris. — Au palmarès paru dans nos colonnes, il convient d'ajouter les lauréats suivants: aux mêmes bœufs de race caroline: 3<sup>e</sup> prix aux mêmes, 4<sup>e</sup> prix, MM. Gaudin de Villaine et Chambon et Ray, père et fils.

SAINTE-HILAIRE-LES-ANDRESIS

Vol. — M. Hilaire Bonneron, cultivateur aux Beaulieu, avait laissé dans le bois de la Grosse-Pêche, deux de ses outils de bûcheron. Ces outils ont été volés.

SAINTE-GERMAIN-DES-PRES

Agresion. — M. Joseph Hurier, 46 ans, domestique de ferme à Montbouy, revenant du Moulin-Plateau, lorsqu'il fut assailli par un inconnu qui le renversa et lui porta des coups. La gendarmerie enquête.

Accidents du travail.

— Henri Thévenet, 20 ans, ajusteur aux usines Saint-Jacques, lorgné par un copeau de la corne de l'œil gauche; Paul Richard, 42 ans, ajusteur aux Fours-à-charbon, plaie contuse à la jambe gauche; Antoine Grandjean, 65 ans, carrossier, rue de Paris, contusion thoracique; François Rumeau, coiffeur à l'École de France, entorse du pied; Gilbert Besançon, 44 ans, mouleur, aux Hauts-Fournaux, contusion du pied droit; Lucien Ruffet, 32 ans, ouvrier aux usines Dunlop, plaies contuses aux deux mains et à la jambe droite.

Travail.

— Un sac à main contenant une petite somme et divers objets a été trouvé par M. Lévion, 26, rue de la Verrière. Le lui réclamer.

Les carabiniers montluçonnais.

— Dimanche dernier, 15 mars, la première séance des tirés réduits a eu lieu sur le stand de Bien Assis, face à la caserne du 12<sup>e</sup> R. I.

Etat civil.

Publications de mariages. — Pierre Dubault et Anne-Marie Arbinay, 12, rue de Moulins; Léopold Rostand, 21, rue de la République; Jean Denton et Antoinette Perret, steno-dactylo, placés de Bianzat; Georges Lépe, tourneur, rue Saint-Nicolas, et Claire Babel, à Saint-Jean.

Décès.

— Jean Dumont, 60 ans, manoeuvre, 89, rue des Poitiers; Jeanne Chevaux, 79 ans, veuve Bellanger, 74 ans, rue de Brevelo; Julie Chauvin, veuve Debaise, 93 ans, 85, rue des Nicolaïs; Emile Accolas, 10 ans, 18, rue de Moulins; Etienne Desnoyers, 80 ans, 18, rue de Moulins.

ACCIDENT DU TRAVAIL.

— M. Jax, électricien, en tombant, s'est fracturé la jambe.

LA FOIRE D'AVRIL SERA PRIMEE

Le maire informe les commerçants et agriculteurs qu'à l'occasion de la foire du 2 avril prochain, des primes seront accordées aux animaux des races bovine et porcine. La foire d'avril a toujours été renommée pour les moutons qu'elle élève et encore prospère dans la région.

LURGY-LEVY

Le maire vient de fixer le prix du pain à 4 fr. 575 le kilo. Ce qui porte les 3 livres à 3 fr. 85 et une fois 2 fr. 40; les 3 kilos, 4 fr. 725; les 4 kilos 9 fr. 45.

CUSSET

Après le succès de la foire du 7 mars, le Syndicat d'initiative a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires, fermiers et marchands de bestiaux qu'une deuxième foire primee aura lieu le samedi 4 avril prochain.

Bal paré et masqué.

— Nos jeunes Cussétois se réunissent avec plaisir que le Sporting Club Amical Cussétois donnera un magnifique bal paré et masqué demain dimanche, à 20 h. 30 à la salle des fêtes de l'Hotel-Ce-Ville.

CONCERT de la Semeuse.

— Le concert instrumental qui devait avoir lieu demain dimanche au kiosque du Cours Tracy, est renvoyé au dimanche 5 avril prochain.

Etat civil.

Publication de mariages. — Jean René, ingénieur, domicilié à Slobreg (Rhénanie) et Henriette Prunaux-Cazet, place Félix-Cornil; Albert Masson, Straffer, Avenue du Progrès, et Louise Mallet, à Creuzier-le-Neuf; François Corne, cultivateur aux Morais, et Marie-Louise Cierne, à Genat.

Décès.

— Jacques Batisse, 10 jours, boulevard de l'Hotel-de-Ville; Jacques Randoin, 71 ans, cultivateur, rue des Fossés.

TREVOL

Vol. — Des magnolias, estimés 1.000 fr., ont été volés dans le parc de M. de Chabannes.

Accidents du travail.

— Henri Thévenet, 20 ans, ajusteur aux usines Saint-Jacques, lorgné par un copeau de la corne de l'œil gauche; Paul Richard, 42 ans, ajusteur aux Fours-à-charbon, plaie contuse à la jambe gauche; Antoine Grandjean, 65 ans, carrossier, rue de Paris, contusion thoracique; François Rumeau, coiffeur à l'École de France, entorse du pied; Gilbert Besançon, 44 ans, mouleur, aux Hauts-Fournaux, contusion du pied droit; Lucien Ruffet, 32 ans, ouvrier aux usines Dunlop, plaies contuses aux deux mains et à la jambe droite.

Travail.

— Un sac à main contenant une petite somme et divers objets a été trouvé par M. Lévion, 26, rue de la Verrière. Le lui réclamer.

Les carabiniers montluçonnais.

— Dimanche dernier, 15 mars, la première séance des tirés réduits a eu lieu sur le stand de Bien Assis, face à la caserne du 12<sup>e</sup> R. I.

Etat civil.

Publications de mariages. — Pierre Dubault et Anne-Marie Arbinay, 12, rue de Moulins; Léopold Rostand, 21, rue de la République; Jean Denton et Antoinette Perret, steno-dactylo, placés de Bianzat; Georges Lépe, tourneur, rue Saint-Nicolas, et Claire Babel, à Saint-Jean.

Décès.

— Jean Dumont, 60 ans, manoeuvre, 89, rue des Poitiers; Jeanne Chevaux, 79 ans, veuve Bellanger, 74 ans, rue de Brevelo; Julie Chauvin, veuve Debaise, 93 ans, 85, rue des Nicolaïs; Emile Accolas, 10 ans, 18, rue de Moulins; Etienne Desnoyers, 80 ans, 18, rue de Moulins.

ACCIDENT DU TRAVAIL.

— M. Jax, électricien, en tombant, s'est fracturé la jambe.

LA FOIRE D'AVRIL SERA PRIMEE

Le maire informe les commerçants et agriculteurs qu'à l'occasion de la foire du 2 avril prochain, des primes seront accordées aux animaux des races bovine et porcine. La foire d'avril a toujours été renommée pour les moutons qu'elle élève et encore prospère dans la région.

LURGY-LEVY

Le maire vient de fixer le prix du pain à 4 fr. 575 le kilo. Ce qui porte les 3 livres à 3 fr. 85 et une fois 2 fr. 40; les 3 kilos, 4 fr. 725; les 4 kilos 9 fr. 45.

CUSSET

Après le succès de la foire du 7 mars, le Syndicat d'initiative a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires, fermiers et marchands de bestiaux qu'une deuxième foire primee aura lieu le samedi 4 avril prochain.

Bal paré et masqué.

— Nos jeunes Cussétois se réunissent avec plaisir que le Sporting Club Amical Cussétois donnera un magnifique bal paré et masqué demain dimanche, à 20 h. 30 à la salle des fêtes de l'Hotel-Ce-Ville.

CONCERT de la Semeuse.

— Le concert instrumental qui devait avoir lieu demain dimanche au kiosque du Cours Tracy, est renvoyé au dimanche 5 avril prochain.

Etat civil.

Publication de mariages. — Jean René, ingénieur, domicilié à Slobreg (Rhénanie) et Henriette Prunaux-Cazet, place Félix-Cornil; Albert Masson, Straffer, Avenue du Progrès, et Louise Mallet, à Creuzier-le-Neuf; François Corne, cultivateur aux Morais, et Marie-Louise Cierne, à Genat.

Décès.

— Jacques Batisse, 10 jours, boulevard de l'Hotel-de-Ville; Jacques Randoin, 71 ans, cultivateur, rue des Fossés.

TREVOL

Vol. — Des magnolias, estimés 1.000 fr., ont été volés dans le parc de M. de Chabannes.

Accidents du travail.

— Henri Thévenet, 20 ans, ajusteur aux usines Saint-Jacques, lorgné par un copeau de la corne de l'œil gauche; Paul Richard, 42 ans, ajusteur aux Fours-à-charbon, plaie contuse à la jambe gauche; Antoine Grandjean, 65 ans, carrossier, rue de Paris, contusion thoracique; François Rumeau, coiffeur à l'École de France, entorse du pied; Gilbert Besançon, 44 ans, mouleur, aux Hauts-Fournaux, contusion du pied droit; Lucien Ruffet, 32 ans, ouvrier aux usines Dunlop, plaies contuses aux deux mains et à la jambe droite.

Travail.

— Un sac à main contenant une petite somme et divers objets a été trouvé par M. Lévion, 26, rue de la Verrière. Le lui réclamer.

Les carabiniers montluçonnais.

— Dimanche dernier, 15 mars, la première séance des tirés réduits a eu lieu sur le stand de Bien Assis, face à la caserne du 12<sup>e</sup> R. I.

Etat civil.

Publications de mariages. — Pierre Dubault et Anne-Marie Arbinay, 12, rue de Moulins; Léopold Rostand, 21, rue de la République; Jean Denton et Antoinette Perret, steno-dactylo, placés de Bianzat; Georges Lépe, tourneur, rue Saint-Nicolas, et Claire Babel, à Saint-Jean.

Décès.

— Jean Dumont, 60 ans, manoeuvre, 89, rue des Poitiers; Jeanne Chevaux, 79 ans, veuve Bellanger, 74 ans, rue de Brevelo; Julie Chauvin, veuve Debaise, 93 ans, 85, rue des Nicolaïs; Emile Accolas, 10 ans, 18, rue de Moulins; Etienne Desnoyers, 80 ans, 18, rue de Moulins.

ACCIDENT DU TRAVAIL.

— M. Jax, électricien, en tombant, s'est fracturé la jambe.

LA FOIRE D'AVRIL SERA PRIMEE

Le maire informe les commerçants et agriculteurs qu'à l'occasion de la foire du 2 avril prochain, des primes seront accordées aux animaux des races bovine et porcine. La foire d'avril a toujours été renommée pour les moutons qu'elle élève et encore prospère dans la région.

LURGY-LEVY

Le maire vient de fixer le prix du pain à 4 fr. 575 le kilo. Ce qui porte les 3 livres à 3 fr. 85 et une fois 2 fr. 40; les 3 kilos, 4 fr. 725; les 4 kilos 9 fr. 45.

CUSSET

Après le succès de la foire du 7 mars, le Syndicat d'initiative a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires, fermiers et marchands de bestiaux qu'une deuxième foire primee aura lieu le samedi 4 avril prochain.

Bal paré et masqué.

— Nos jeunes Cussétois se réunissent avec plaisir que le Sporting Club Amical Cussétois donnera un magnifique bal paré et masqué demain dimanche, à 20 h. 30 à la salle des fêtes de l'Hotel-Ce-Ville.

CONCERT de la Semeuse.

— Le concert instrumental qui devait avoir lieu demain dimanche au kiosque du Cours Tracy, est renvoyé au dimanche 5 avril prochain.

Etat civil.

Publication de mariages. — Jean René, ingénieur, domicilié à Slobreg (Rhénanie) et Henriette Prunaux-Cazet, place Félix-Cornil; Albert Masson, Straffer, Avenue du Progrès, et Louise Mallet, à Creuzier-le-Neuf; François Corne, cultivateur aux Morais, et Marie-Louise Cierne, à Genat.

Décès.

— Jacques Batisse, 10 jours, boulevard de l'Hotel-de-Ville; Jacques Randoin, 71 ans, cultivateur, rue des Fossés.

TREVOL

Vol. — Des magnolias, estimés 1.000 fr., ont été volés dans le parc de M. de Chabannes.

Accidents du travail.

— Henri Thévenet, 20 ans, ajusteur aux usines Saint-Jacques, lorgné par un copeau de la corne de l'œil gauche; Paul Richard, 42 ans, ajusteur aux Fours-à-charbon, plaie contuse à la jambe gauche; Antoine Grandjean, 65 ans, carrossier, rue de Paris, contusion thoracique; François Rumeau, coiffeur à l'École de France, entorse du pied; Gilbert Besançon, 44 ans, mouleur, aux Hauts-Fournaux, contusion du pied droit; Lucien Ruffet, 32 ans, ouvrier aux usines Dunlop, plaies contuses aux deux mains et à la jambe droite.

Travail.

— Un sac à main contenant une petite somme et divers objets a été trouvé par M. Lévion, 26, rue de la Verrière. Le lui réclamer.

Les carabiniers montluçonnais.

— Dimanche dernier, 15 mars, la première séance des tirés réduits a eu lieu sur le stand de Bien Assis, face à la caserne du 12<sup>e</sup> R. I.

Etat civil.

Publications de mariages. — Pierre Dubault et Anne-Marie Arbinay, 12, rue de Moulins; Léopold Rostand, 21, rue de la République; Jean Denton et Antoinette Perret, steno-dactylo, placés de Bianzat; Georges Lépe, tourneur, rue Saint-Nicolas, et Claire Babel, à Saint-Jean.

Décès.

— Jean Dumont, 60 ans, manoeuvre, 89, rue des Poitiers; Jeanne Chevaux, 79 ans, veuve Bellanger, 74 ans, rue de Brevelo; Julie Chauvin, veuve Debaise,



**A CEDER**  
**EPICERIE FRUITERIE**  
**GIBIERS VOLAILLES**  
 Grande ville, long bail. Re-  
 cettes 1.000 fr. par jour. Prix :  
 60.000 fr. — 128.  
 Pour tous renseignements  
 s'adresser à Cabinet L. NERAILL  
 11, rue des Arènes, à Bourges.  
 22.424

**Locations**  
 On offre  
**PROPRIETE RURALE** à louer  
 de suite, située à proximité de  
 Château-Chinon, de 13 hectares  
 environ, comprenant bâtiments  
 d'habitation et d'exploitation,  
 prés et champs.  
 Pour tous renseignements  
 s'adresser à M. DUSSERT, nota-  
 ire à Château-Chinon.  
 22.603

**PRE DE 10 hectares**, situé  
 commune de Montigny-aux-  
 Amognes (Nièvre), à affermer,  
 jouissance 1<sup>er</sup> avril.  
 S'adresser à M. VAGNE, à  
 Ourouer (Nièvre).  
 22.763

**Ventes**  
**BETTERAVES** fourragères,  
 bas prix.  
 S'adresser à M. HAUTIN CI-  
 BAULT, paillis et fourrages, à  
 Magnières (Loire). Tél. 4 Con-  
 creville-la-Franche. 21.989

**AUTOMOBILE GREGOIRE**  
 6 CV, bon état.  
 S'adresser C. EDISON, à  
 Fourchambault (Nièvre).  
 22.843

**BOIS secs**, belle qualité, en  
 chêne, sapin, peuplier.  
 Différentes PIÈCES DE ME-  
 NUISERIES, portes, croisées,  
 etc.  
 Articles divers de QUINCAIL-  
 LERIE.  
 S'adresser Ets CORNETTE et  
 C<sup>o</sup>, Moulins (Allier). 22.841

**TORPEDO LUXE**, 10 CV.  
**CITROEN**, état parfait, nom-  
 breux accessoires, double em-  
 ploi. Belle occasion.  
 M. RIGOLET, Châtillon-sur-  
 Loire (Loiret). 22.767

**8-10 HP. TORPEDO**, avec  
 bâche, parfait état, vente cau-  
 sée forcée. Occasion unique.  
 Garanties. Facilités, à enlever  
 de suite, avec 7.000 francs.  
 Bureau du journal. 22.765

**MATERIEL** ayant servi au  
 commerce de chaussures, com-  
 prenant : rayonnage, vitrines  
 comptoir et deux étages chéne  
 avec glaces démontées. Prix très  
 réduit.  
 S'adresser 4, rue du Com-  
 merce, Cosne-sur-Loire  
 (Nièvre). 22.918

**VOITURE FORD** torpédo.  
 Carrosserie camionnette avec  
 capote et pare-brise.  
 S'adr. 2, place de l'Hôtel-de-  
 Ville, Nevers. 22.713

**REMORQUE** en très bon état  
 montée sur bandages simples  
 de 3,7 roulement à billes neuf,  
 plateau à ridelle 3,70/2,70, char-  
 ge 3 tonnes et plus. Prix inté-  
 ressant.  
 GAGNARD, transport, Pré-  
 moy (Nièvre). 22.895

**TRICOTEUSES** rondes et rec-  
 tilignes, toutes jauges. Laines,  
 cotons, fils, prix de gros. Cal.  
 Echank. Apprenti grât. S'adr.  
 LA LABORIEUSE, 10, rue de la  
 Charité, Lyon. 20.729

**130 PIEDS DE CHENES** dont  
 84 de 1 mètre à 2 m. 10 de  
 leur hauteur d'homme, sorte  
 sur route nationale à 1.300  
 mètres d'une gare grand ré-  
 seau.  
 Bureau du journal. 22.915

**POMMES DE TERRE DE**  
**SEMENCES.**  
 Early rose bretonne,  
 Andréa, Hollande,  
 Saucisse, etc., disponibles  
 par toutes quantités.  
 A. REGNAULT, 5, quai du  
 Bassin, Bourges (Cher). 22.894

**JUMENT** demi-sang, bai  
 brun, 9 ans, taille 1 m. 55.  
 Ville et douze peaux de rien.  
**VOITURE** genre Garden, ca-  
 pole, roues caoutchoutées.  
**HARNAIS** jaune, bouclerie  
 nickelée.  
**HARNAIS** noir, bouclerie  
 cuivre.  
**HARNAIS** complet pour tom-  
 bereau le tout état neuf, pour  
 cause d'auto.  
 S'adresser à M. GAULON, à  
 Mouchy, par Brion-sur-Bour-  
 bon (Nièvre). 22.852

**VIN** naturel, 220 fr. la pièce  
 de 215 lit., franco port,  
 région, 1<sup>er</sup> compris. Ech. 1.50.  
 Raymond GAUSSEN, Somme-  
 res (Gard). 22.079

**Personnel**  
 On demande  
**BONNE APPRETEUSE.**  
 Peintures DOULET, rue du  
 Pôit, La Charité-sur-Loire (Nièvre).  
 22.805

**EMPLOYE** de bureau con-  
 naissant correspondance et ma-  
 chine à écrire. Très bonnes ré-  
 férences exigées.  
 S'adr. Société Industrielle  
 d'eaux minérales, Saint-Yorre  
 (Allier). 22.722

**EMPLOYE** pour fabrication  
 et surveillance. Bonnes réfé-  
 rénces exigées, pour usine de  
 produits chimiques chef-lieu de  
 canton Nièvre.  
 Bureau du journal. 22.886

**JEUNE HOMME** connaissant  
 la pâtisserie et voudrait ap-  
 prendre la cuisine, payé de  
 suite.  
 HOTEL DE FRANCE, Mont-  
 targis (Loiret). 22.893

**BON OUVRIER COIFFEUR.**  
 S'adresser à M. Courage, à  
 Issoudun (Indre). 22.823

**BONS OUVRIERS PLA-  
 TRIERS-PEINTRES**, sont dem.  
 3 fr. 50 l'heure. Voyage rem-  
 boursé.  
 Ecr. : GOUZE, à Châteauguyon  
 (P.-de-D.). 22.853

**REPRESENTANTS** sont de-  
 mandés pour vendre aux cul-  
 tivateurs Météorites et autres  
 spécialités vétérinaires, Paris  
 renais.  
 Ecrire GALLAIS-PATUREAU,  
 à Bourges (Cher). 20.790.

**SECRETARE - CAISSIERE**  
 demandée par hôtel 1<sup>er</sup> ordre,  
 références sérieuses sinon s'abs-  
 tenir.  
 Bureau du journal. 22.702

**CONDUCTEUR** auto, 22 ans,  
 cherche place, agence, loca-  
 tion, ou maison bourgeoise,  
 bonnes références.  
 S'adresser GAUTHIER, gar-  
 gèe Benoit, Bourbon-Lancy (S.-  
 et-L.). 22.914

**GENS DE MAISON**  
 On demande  
**FEMME** de 25 à 30 ans pour  
 le service de table.  
 S'adresser à M. RITTER, hôte-  
 l de la Poste, La Guierche  
 (Cher). 22.819

**GARÇON DE SALLE** pour  
 nettoyage et service de table.  
 S'adresser à M. COQUILLAT,  
 salles Vauban, Nevers. 22.820

**Divers**  
 Suis acheteur plusieurs CHA-  
 RIOTS pour transport bois en  
 grumes en forêt.  
 On demande des CHARE-  
 TIERS pour locuts et chevaux.  
 Pressé.  
 Ecrire Pierre BERNARD, bois,  
 à Autun (S.-et-L.). 22.835

**TENTEZ LA FORTUNE** avec  
 29 francs (très sérieux). Ren-  
 seignements :  
 DAVIDOU, 4, rue Georges,  
 Picot, Toulouse (H.-G.). 22.890

*La Graisse  
 la Savoyarde  
 remplace le beurre*  
 elle est fabriquée  
 à LAROCHE (H<sup>te</sup> Savoie)

**AGRICULTEURS  
 COMMERÇANTS  
 INDUSTRIELS**  
 Si vos contrats d'assurances (In-  
 cendie, Accidents, Vie), ne vous don-  
 nent pas entière satisfaction, écrivez à  
 M. RENAULT, Assureur-Conseil à  
 Lormes (Nièvre), qui vous les révisera  
 GRATUITEMENT.  
 Bureau ouvert les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis  
 de chaque mois, Grande-Rue, à  
 LORMES.

Anelonne Maison BOUZAT  
**A. & J. FOUCHER**  
 Successeurs  
 LA CHARITÉ (Nièvre)  
 NITRATES de soude, de chaux, sulfate  
 d'ammoniaque. Engrais pour  
 vignes et betteraves.  
 GRAINES de betteraves, graines fourragè-  
 res. Mélanges pour prairies.  
 POMMES DE TERRE DE SEMENCE  
 Saucisse, 75 fr. les 100 kilos logés.  
 Ronde jaune, 70 fr. les 100 kilos logés.  
 TELEPHONE : 73

**Asperges**  
 Griffées de 2 et 3 ans, et repiquées.  
**VIGNES**  
 de table,  
 Griffées, Plans d'un et deux ans.  
**PRODUCTEURS DIRECTS**  
 Très importante Collection et meilleures  
 variétés.  
 PRIX et RENSEIGNEMENTS  
 sur demande

**CHEVALIER**  
 Pépiniériste — NEVERS  
 (Téléphone 4-22)

**LAPINS QUI CRÈVENT**  
 GUÉRISON en 3 jours du gros ventre,  
 diarrhée, coccidiose, par le  
**REMÈDE SAINT-PAUL**  
 La Boîte 5<sup>fr.</sup> Franco 5<sup>fr.</sup> 50; les 6 Boîtes 30<sup>fr.</sup>  
 Pharmacie SAINT-PAUL à CONTRE-SAINT-  
 En Vente dans toutes les Pharmacies  
 En vente dans les pharmacies :  
 Fournier, Nevers ; Seguin, Cosne ; Boyron,  
 Guigny ; Vincent, Brion ; Lechevin, La Cha-  
 rité ; Carré, Decize ; Fabre, Fourchambault ;  
 Rondepierre, Prémy ; Meiland, Pouilly-sur-  
 Loire ; Petit, Moulins-Engilbert ; Fouache,  
 Lucenay-les-Aix ; Girard, Saint-Benin-d'Azay ;  
 Lyons, Bourges.

**AU CORSET ROSE**  
 12, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS  
**MAISON SPÉCIALE**  
 Ses ceintures - Ses soutiens-gorges  
 sont d'une adaptation parfaite  
**MME SARZACQ**  
 COUPEUSE SPÉCIALISTE

**EXCEPTIONNEL** contre mandat-  
 poste de 7,50  
 ou contre remboursement de 8 fr., l'envoie de  
 suite par poste : 1 pierre à aiguiser, 1 coupe-  
 verre, 1 couteau de poche, 1 portefeuille, 1  
 porte-carte, 1 porte-monnaie, 1 stylo, 1 jeu de  
 cartes. Ecrire à D. BOISARD, 5, rue de Saulgé,  
 EVRON (Mayenne).

**BON VIN 72 FR.** garanti. Echantillon  
 1.50. Avec pleine confiance.  
 CHARPENTIER ROUGER, à LUNEL (Hérault).

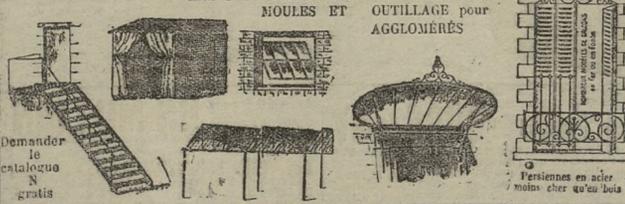
Agence Vélos Motos HUYON, RAVAT, WONDER  
 Ecrèmeuse "Royal" — Moteurs agricoles C. L.  
**E. BRESSON Fils**  
 Mécano-Spécialiste à ANDRYES (Yonne)  
 Venez tous voir le plus grand assortiment vélos de toute la région

**PIANOS** toutes Marques -  
  
 Avant de fixer votre choix rendez-vous compte, et profitez des avantages qui vous  
 sont offerts  
 à COSNE-SUR-LOIRE (Nièvre)  
**Maison GASTON GAUTHRON** :  
 Accordeur diplômé de la Maison PLEYEL  
 Nous avons également TOUT CE QUI CONCERNE INSTRUMENTS DE MUSIQUE  
 Bois, Cuivre, Accordéons, Lutherie, Phonos. N'hésitez pas, vous trouverez un choix  
 important

**GARAGE BOURDIAU & SAUVAGET**  
 13, rue Saint-Genest, NEVERS, R. G. 2263  
 Réparations Automobiles | Bicyclettes de luxe et de travail  
 de | des Maisons  
**TOUTES MARQUES** | Cl. DELAGE et ROYAL-FABRIC  
 AGENCE EXCLUSIVE DE LA MOTOCYLETTE D. F. R. (Vente à crédit).

**Les Machmes à travailler le Bois MOUGEOTTE**  
 SONT VISIBLES EN FONCTIONNEMENT A LA MAISON  
**- COMPAIN-BOYER -**  
 34, rue de Mouësse, NEVERS  
 Agent exclusif pour le département de la Nièvre  
**Machine combinée - Mortaiseuse - Charronneuse**  
 Raboteuse - Nouvelle Machine à façonner les Rais  
 SCIES A RUBAN, ETC.  
 Tout l'outillage concernant ces machines  
**Dépôt central des Moteurs "JAPY"**  
 DEMANDER CATALOGUE ET CONDITIONS

**LE Raoul**  
  
 77  
 Rue  
 du Commerce  
 NEVERS  
 Le plus grand choix — Les meilleurs prix

**S.I.M.Y.** Siège et Usine à AUXERRE, Rue de Preuilly  
 Magasins à PARIS (X<sup>e</sup>) Rue du Chemin-Vert, 95  
**CHARPENTE - SERRURERIE - TOLERIE**  
 Grilles et Portails — Fournitures — Clôtures  
 NOULES ET OUTILLAGE pour  
 AGGLOMÉRÉS  
  
 Demander  
 le  
 catalogue  
 gratis

**DÉPURATIF BLEU**  
 aux Sucres et Extraits de Plantes  
 Cette heureuse préparation, connue et appréciée de tous les malades et de milliers de per-  
 sonnes qui lui doivent la guérison, est le spécifique de la Constipation, du Rhumatisme, des  
 Maladies de la Peau, Varices ; elle chasse dans les selles et les urines tous les déchets nuisi-  
 bles à la santé ; de même que l'Acide urique, germe du Rhumatisme, de l'Arthrite, etc.  
 C'est le grand bienfaiteur de toutes les maladies du sang, aussi bien à la formation qu'à  
 l'épuration, facilite et régularise les époques évite la douleur, les maux de reins, les hé-  
 morragies, donne au teint la fraîcheur la plus pure, en le privant des irritations de la peau.  
 Par son emploi régulier, l'artériosclérose est très atténuée et la tension artérielle bien abais-  
 sée. Dans les affections du Foie, des Reins, de la Vessie, l'effet est merveilleux, de même  
 que dans l'Avairie et les formes graves des Maladies du Sang.  
 Dépuratif Bleu le flacon 7 fr. toutes pharmacies. Cure 4 flacons, expédiés franco contre  
 mandat de 28 fr. J. BRELAND, pharmacien, 31, rue Antoinette, Lyon.

**CARROSSERIE - GARAGE AUROIR**  
 19 et 21, route d'Issoudun, BOURGES  
 A VENDRE  
 1<sup>er</sup> CONDUITE INTERIEURE PANHARD 16 CV. 1922, sans s'apape, carrosserie grand luxe,  
 éclairage de secours et nombreux accessoires.  
 2<sup>e</sup> CAMIONS SAURER, 5 tonnes à chaînes 1922, avec plateforme, parfait état mécanique, prix  
 intéressant.  
 3<sup>e</sup> CAMION DELAHAYE 3 tonnes, bandages neufs, parfait état mécanique.



**Prolongez votre vie de jolie femme ...**

Vous pouvez garder "ce teint de jeune fille" qui donne tant de charme à votre visage. Vous pouvez reculer les limites de la jeunesse par des soins appropriés. Même si votre peau menace de se flétrir, il n'est pas trop tard pour réagir. Massez-vous le visage, le cou, les épaules, avec la mousse onctueuse du Savon Palmolive. Faites-la bien pénétrer au fond des pores, puis rincez soigneusement à l'eau fraîche et séchez sans frotter.

**Comment il embellit.**

La mousse d'huiles de Palme et d'Olive produite par le Savon Palmolive nettoie profondément la peau, débouche les pores et les fait respirer : cela évite les points noirs, les pores dilatés, les rougeurs. Elle pénètre les tissus, les imprègne, et voici disparues la sécheresse et la rugosité. Elle stimule et vivifie les cellules, qui prennent ainsi une vigueur nouvelle. L'épiderme s'assouplit, s'affermi, votre teint s'éclaircit. Achetez cet après-midi un savon Palmolive et servez-vous en dès ce soir.

Les huiles de Palme et d'Olive — et rien d'autre — donnent au Savon Palmolive sa couleur verte naturelle.  
Prix : 2 fr. 25

**PALMOLIVE SAVON PALMOLIVE**  
Vente en gros : 4, rue de la Paix, Paris, 2<sup>e</sup>  
FABRICATION FRANÇAISE J 21

**Le Fouillis des Dames**  
19, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS  
A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un joli choix de Manteaux trois quarts belle qualité, vendu en réclame **69 fr.**  
La Maison fait toujours de grands sacrifices en mettant en vente **Une jolie Robe gabardine** pure laine à ..... **59 fr.**  
Toujours grand assortiment de LAINAGES ET TABLIERS pour Dames et Filles.  
Magasin ouvert dimanche et fêtes **ENTREE LIBRE**

**AUX DEUX CLOCHERS**  
G. C.  
**Ses Charentais Extra**  
Les Meilleures Pantoufles **A exiger partout**  
Gros: Gabriel CHAVEUX, la Charité (NIÈVRE) Tél. 32

Si vous voulez de **Bonnes Semences Potagères et Fourragères**  
DEMANDEZ-LES A LA  
**Maison ROUX - L. BERNEAU, Successeur**  
59, rue de Nièvre, Nevers  
Graminées et Légumineuses pour création de Prairies  
**BIOGINE TRUFFAUT**  
Le meilleur des Engrais pour jardins et potagers.  
Magasin ouvert le Dimanche jusqu'à midi

# Ford

*en Route!*  
*voici le soleil*

Le Printemps est arrivé  
Voici les fêtes de Pâques  
Après les rudes journées d'un labeur absorbant la voiture *Ford* permet à la famille le sain délassement du grand air.

**Prix: 12.500 frs**  
(Pris à Bordeaux)

Chez tous les agents "Ford" dans toute la France  
*Automobiles Ford (S.A.)*  
55, Boulevard Albert 1<sup>er</sup> BORDEAUX

Moins de  
**10 litres**  
aux  
**100 Kil.**

**5 C.V. CITROEN 10CV.** **Démonstration GRAND**  
**Garage de la Nièvre**  
Les plus économiques - Meilleur marché  
6, rue Félix-Faure, NEVERS

PARIS-CENTRE est en vente dans tous les kiosques de Nice. Le Gérant: JOYET DE MAUCRO, PUBLICATIONS: "PARIS-CENTRE", NEVERS.

**Les Remèdes du CURE de GY**  
sont employés avec succès contre les maladies de l'estomac, de l'intestin, du foie, du système nerveux, de la peau et du cuir chevelu, la toux, la coqueluche, les ulcères, plaies variqueuses, les troubles de la formation et du retour d'âge, les vices du sang, la constipation, les hémorrhoides, les rhumatismes, les douleurs et la goutte. Ecrire au Laboratoire BARDIN, à Gion (Loire), Dépôt et seule Maison de vente.

Avec 10 francs **UN MILLION** on peut gagner **CREDIT NATIONAL** payable 10 francs par trimestre et le reste en deux ans.  
Chaque année 8 tirages qui distribuent:  
**UN VROS LOT de UN MILLION de francs**  
8 LOTS de 500.000 fr. | 16 LOTS de 200.000 fr.  
24 LOTS de 100.000 fr. | 48 LOTS de 50.000 fr.  
L'acheteur est seul propriétaire du titre et touche la totalité du lot et chaque année 25 francs d'intérêt.  
Prochains tirages: 1<sup>er</sup> Avril 1935 et 1<sup>er</sup> Mai 1935.  
Renseignements gratuits. Envoyer 10 francs **Credit Central des Valeurs à Lois**, rue Audra, à Dijon.

Les Grands Magasins **PAILLARD-DUPAIN**  
rue Saint-Jacques à COSNE, informent leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir les

## DERNIERS MODÈLES PARIS

pour la saison de Printemps.  
Ils engagent toutes les personnes soucieuses d'économie à ne faire aucun achat avant d'avoir vu leurs modèles et leurs prix.  
Les Magasins sont ouverts tous les Dimanches jusqu'à 4 heures

Notre

## SUCCÈS

Costume pure laine

# 160 FR.

**Au BON MARCHÉ** 39, Rue du Commerce  
1 et 3, Rue des Merciers  
NEVERS